



# Decoset

**rapport annuel 2015**  
sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets

[decoset.fr](http://decoset.fr)



## édito

### DECOSET, "TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE"

Être « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » est  
un engagement,  
un état d'esprit,  
un fil conducteur.

C'est la concrétisation des enjeux identifiés par les élus du Syndicat au tout début du mandat. Répondre à l'appel à projets du Ministère de l'Environnement était donc une évidence, le moyen de structurer l'action locale et de l'inclure dans une démarche nationale. Les maîtres mots des nouvelles orientations sont Innovation, Économie Circulaire, Prévention.

Notre Syndicat peut être ambitieux car il s'appuie sur des bases techniques solides, une filière performante, une gestion rigoureuse, même si elles peuvent encore et toujours être modernisées et optimisées.

Mais son véritable fondement, le moteur de l'action, ce sont les EPCI unis au sein de Decoset pour démultiplier les effets de leur capacité à investir, travailler et réussir ensemble.

**Action !**



**Par Marc Péré,**

*Président du syndicat mixte Decoset  
Vice-Président de Toulouse Métropole  
Maire de L'Union*

### INFO

Syndicat mixte Decoset • Rapport annuel 2015

Directeur de publication : Marc Péré  
Vice-Présidente en charge de la communication : Sylviane Couttenier

nombre d'exemplaires : 450.

Decoset, 4 rue Théron de Montaugé •  
31200 Toulouse  
05.62.89.03.41 • [contact@decoset.fr](mailto:contact@decoset.fr)

Conception graphique & rédaction :  
Decoset. Imprimé sur papier recyclé  
PEFC par l'imprimerie Reprocolor, 28  
rue Paule Raymondis - 31200 Toulouse.  
site internet : [decoset.fr](http://decoset.fr)



## sommaire



- 4** Présentation du syndicat
- 5** Carte des installations
- 6** DSP et marchés
- 7** Qu'est-ce que le TZDZG ?
- 8 à 10** Déchèteries
- 11** Apport volontaire
- 12** Centres de transfert
- 13** Plateforme de compostage
- 14** Centre de tri
- 15** SETMI / extension du réseau de chaleur
- 16** Econotre / serres maraîchères
- 17** Bilan du gisement
- 18 à 20** Bilan financier
- 21** Visites
- 22** Lexique
- 23** Partenaires



## QUELQUES CHIFFRES mémo

**11 agents** administratifs et techniques

**200 personnes** employées par des prestataires

un territoire de **1713 km<sup>2</sup>**

soit **938 783 habitants**

**10 EPCI** membres, représentant **153 communes**





## carte des installations

### UN SYNDICAT, DEUX ZONES D'ACTION

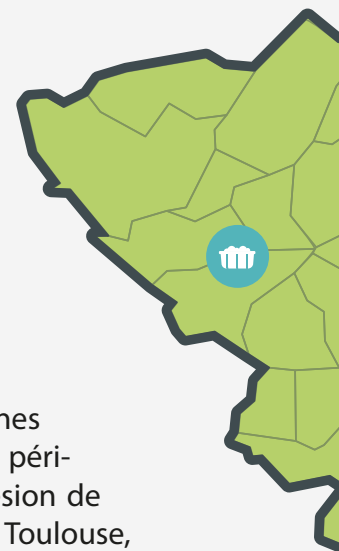
**Decoset (DEchèteries, COLlectes SElectives, Traitements) est un syndicat mixte de réalisation composé exclusivement d'EPCI, créé en 1993 avec pour vocation la mise en place d'une filière optimale de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Son siège social est situé à L'Union. Depuis décembre 2014, les bureaux sont à Toulouse.**

Au 1er janvier 2015, le périmètre de Decoset couvre 153 communes du Nord de la Haute-Garonne, soit une population de 938 783 habitants, répartie en deux zones :

La zone A compte 149 communes qui faisaient partie du périmètre de Decoset avant l'adhésion en 2009 de la Communauté Urbaine Toulouse-Métropole. La filière de traitement des déchets de cette zone com-

prend l'unité de valorisation énergétique (UVE) et le centre de tri de Bessières, 4 centres de transfert, 1 plateforme de compostage et 13 déchèteries.

La zone B compte 4 communes qui n'appartenaient pas au périmètre de Decoset avant l'adhésion de la Communauté Urbaine : Toulouse, Cugnaux, Blagnac et Villeneuve-Tolosane. Pour cette zone, Decoset gère uniquement le centre de valorisation des déchets urbains (CVDU) de Toulouse-Le Mirail. Les autres installations sont gérées par Toulouse Métropole.



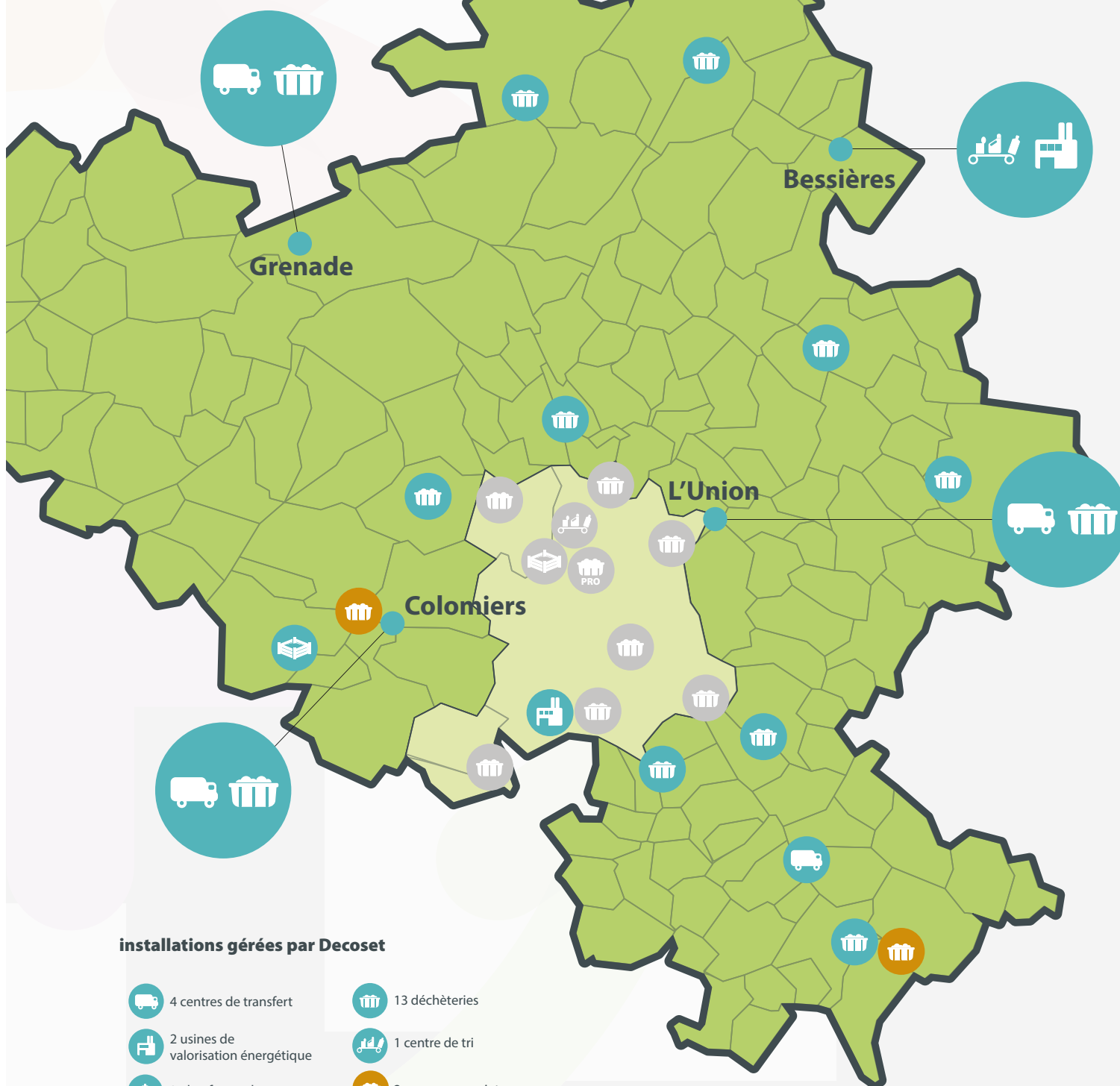
### LES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

#### Toulouse Métropole







communauté d'agglomération du **Sicoval**  
 communauté de communes du **Canton de Cadours**  
 communauté de communes des **Coteaux du Girou**  
 communauté de communes du **Frontonnais**  
 communauté de communes de **La Save au Touch**  
 communauté de communes de **Save et Garonne**  
 communauté de communes **Val'Aïgo**  
 SITROM des cantons **Centre et Nord de Toulouse**  
 SIVOM du **Girou\***

*\*le SIVOM du Girou a été dissous le 31/12/2015 à minuit*





- zone A
- zone B



#### installations gérées par Decoset

-  4 centres de transfert
-  13 déchèteries
-  2 usines de valorisation énergétique
-  1 centre de tri
-  1 plateforme de compostage
-  2 nouveaux projets voir page 10

#### installations gérées par Toulouse Métropole

-  1 plateforme de compostage
-  1 déchèterie pour professionnels
-  7 déchèteries
-  1 centre de tri



## des modes de gestion différenciés

Des prestataires privés gèrent les installations de la filière Decoset dans le cadre de deux types de contrats publics : les Délégations de Service Public (DSP) régies par la loi du 29 janvier 1993 dite "Loi Sapin", et les marchés publics soumis au Code des Marchés Publics.



### La DSP Econotre

La construction et l'exploitation de la plupart des installations de Decoset (zone A) ont été confiées par DSP à la société Econotre, filiale du Groupe Suez - Lyonnaise des Eaux, au travers d'un bail emphytéotique et d'une convention d'exploitation non détachable d'une durée de 23 ans à compter de la mise en service industrielle de l'UVE. Dans ce cadre, le délégataire Econotre a construit le complexe de Bessières (UVE et Centre de tri), ainsi que les centres de transfert de l'Union, Grenade et Belberaud, et restauré celui de Colomiers et la plateforme de compostage de Léguevin.

Toutes ces installations sont gérées par le délégataire. Decoset en deviendra propriétaire à l'issue de la DSP le 7 janvier 2024.



### La DSP Setmi

Le contrat de DSP a été signé en 2007 entre la Ville de Toulouse et la SETMI, puis transféré à Decoset lors de l'adhésion de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse au Syndicat en Janvier 2009.

Ce contrat a été signé pour une durée de 14 ans sous le régime de la concession.

La DSP a pour objet l'exploitation et l'entretien du centre de valorisation des déchets urbains. Decoset reste maître d'ouvrage, hormis pour les travaux concessifs.

### Lexique

**DSP** : Délégation de Service Public

**UVE** : Unité de Valorisation Énergétique

**SETMI** : Société d'Exploitation Thermique du Mirail



### les marchés

Les prestations non réalisées dans le cadre des DSP citées précédemment sont exécutées par la voie de marchés publics. La liste des principaux marchés de prestations en cours figure ci-après.

OBJET DU MARCHÉ	LOT	TITULAIRE	DÉBUT MARCHÉ	DURÉE GLOBALE
exploitation d'un réseau de déchèteries	marché unique	ONYX MIDI-PYRÉNÉES	01/11/2008	120 mois (10 ans)
traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets assimilés des communes de Cugnaux, Villeneuve-Tolosane et Blagnac	lot 1 : Cugnaux et Villeneuve-Tolosane	VEOLIA	01/06/2012	4 ans
	lot 2 : Blagnac	VEOLIA	01/01/2013	3 ans et 5 mois
vidage conteneurs et transport produits de collecte sélective en apport volontaire et enlèvement et élimination des conteneurs d'apport volontaire	lot 1	CARCANO	17/09/2012	5 ans
	lot 2		9/04/2013	29 mois et 7j + 2 ans renouvelables
réception et traitement des déchets verts	lot 1	SITA SUD-OUEST	01/07/2013	3 x 2 ans reconductibles
	lot 2	ROM	01/07/2013	
	lot 3	ROM	01/07/2013	
	lot 4	SITA SUD-OUEST	01/07/2013	

TZDZG  
territoire zéro déchet zéro gaspillage



## DECOSET DEVIENT UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

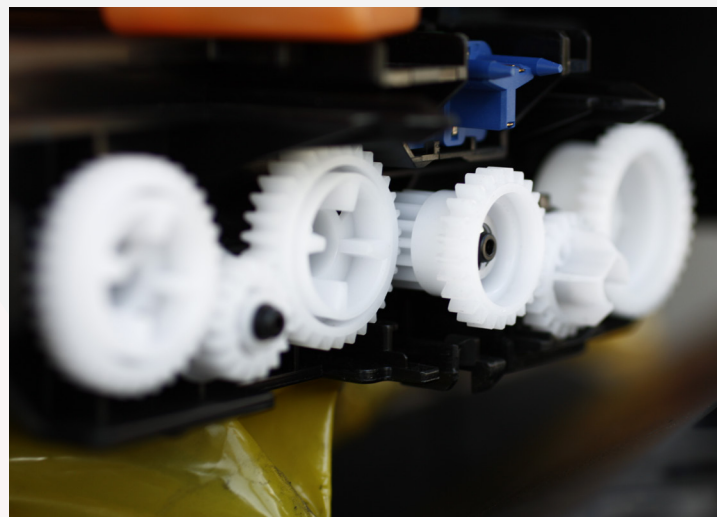
**En juin 2015, le ministère du développement durable, par la voix de Ségolène Royal, appelait les EPCI qui le souhaitent à répondre à l'appel à projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG). Ce fut fait par Decoset. Le 10 novembre 2015, nous apprenions que le syndicat avait été retenu comme lauréat.**

### **Etre lauréat, qu'est-ce que cela implique ?**

Devenir territoire «Zéro Déchet Zéro Gaspillage», est un label permettant au syndicat d'accéder à des aides financières conséquentes pour soutenir son action et ses investissements, en échange de quoi, le syndicat prend des engagements. A titre d'exemple, Decoset s'est fixé comme objectif une réduction de 10% des ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble de son territoire, ou encore la mise en place de solutions de dématérialisation, ou d'un « club innovation ».

De plus, un animateur de territoire aidera les adhérents à mettre en place des plans locaux de prévention des déchets avec comme objectif d'harmoniser ces plans à l'échelle d'un territoire de plus de 1500km<sup>2</sup>. Cet animateur participera également à la mise en œuvre de la procédure «compta-coût». Cet outil, mis en place par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), permet de connaître les coûts exacts de collecte et de traitement des déchets, territoire par territoire. Il participe ainsi à renforcer la transparence en matière de coût des déchets.

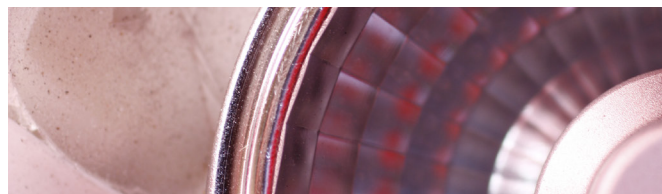
Par ailleurs, les habitants seront acteurs du projet. Chacun de nous se doit d'agir pour polluer moins, et ainsi participer à la maîtrise des coûts. Un réseau de communicants sera mis en place afin d'harmoniser les



campagnes de sensibilisation à l'échelle du territoire. Des actions simples, telles que la réutilisation des objets ou le don, sont à la portée de tous, mais il faut les faire connaître. Les équipes de Decoset travailleront à la création d'une application smartphone comme guide des bonnes pratiques.

La feuille de route sera retranscrite dans un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC) à l'issue d'une étude de préfiguration.

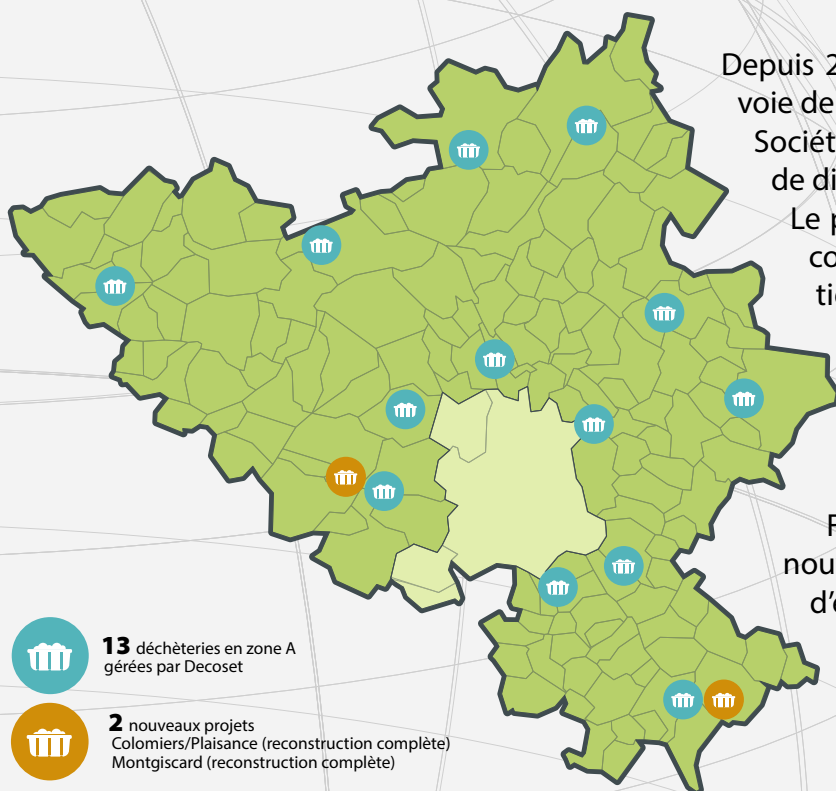
### LE CLUB INNOVATION DÉCHETS



Ce club réunira des représentants du monde économique, des collectivités, des associations, des habitants, et devra identifier des projets qui s'inscriront dans des démarches d'économie circulaire, mais également trouver des solutions pour optimiser certains process dans le circuit de traitement des déchets.



## déchèteries



**13** déchèteries en zone A gérées par Decoset



**2** nouveaux projets  
Colomiers/Plaisance (reconstruction complète)  
Montgiscard (reconstruction complète)

Depuis 2008, les déchèteries sont exploitées par voie de marché public, passé pour 10 ans avec la Société Véolia Propreté suite à une procédure de dialogue compétitif.

Le principal objectif fixé lors de ce dialogue concerne la valorisation matière et énergétique. C'est pourquoi de nouvelles filières ont progressivement été mises en place depuis le début du marché, telles que le textile ou le tout-venant réemployable.

Fait marquant de cette année 2015 : des nouvelles bennes pour le tri des déchets d'éléments d'ameublement ont été installées sur les déchèteries de St Alban et Villemur.



**160 kg**  
par an et  
par habitant

mémo

### L'ANNÉE 2015 EN STATS



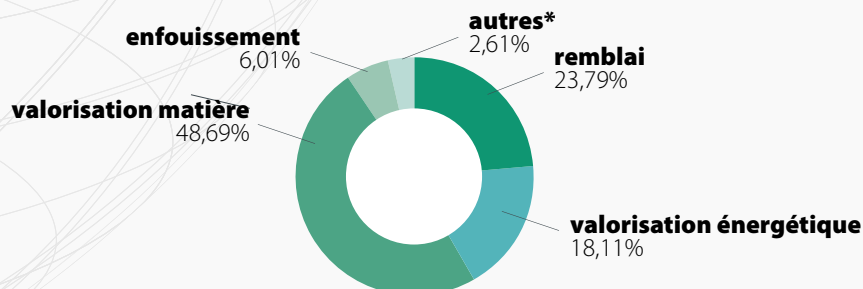
visites annuelles : **959 432** soit **-2.5 %** par rapport à 2014

moyenne du chargement par voyage : **72,8kg**, en légère augmentation\*

Si nous considérons la population de la zone A, la fréquentation représente **2 voyages par habitant** au cours de l'année 2015. Il convient de rappeler que ce comptage est indicatif, car il reste manuel, dans l'attente d'une solution de réglage du comptage automatique. Ces statistiques pourront être affinées avec la généralisation du contrôle d'accès avec lecture de plaques.

à retenir

Augmenter la part de valorisation matière est un véritable enjeu, ce qui fait des indicateurs qui suivent des marqueurs forts de l'amélioration de la performance



\* entre autres : réemploi (0.01%) et traitement (0.78%)

\* Plus de densification des apports, c'est moins de déplacements, donc un bilan carbone amélioré



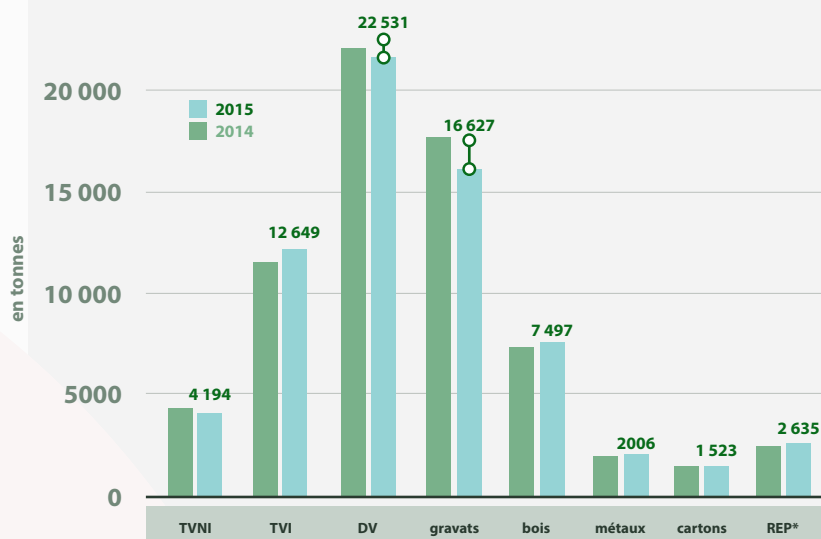
## LES HORAIRES ET L'ATTENTE



Certaines plages horaires sont particulièrement chargées. La caméra et le tableau des fréquentations permettent à l'utilisateur qui le peut de décaler sa visite à des heures durant lesquelles l'affluence est moindre.

 d'infos : [decoset.fr](http://decoset.fr)

## QUANTITÉS REÇUES : 69 907 TONNES



\*REP : Filière de Responsabilité Élargie du Producteur. Dans le détail, voici les gisements concernés :

DEEE : **1827,91 tonnes**

Textile : **86,16 tonnes**

Déchets d'éléments d'ameublement : **269,36 tonnes**

DDS : **430,29 tonnes**

Piles : **17,6 tonnes**

Ampoules et néons : **4,09 tonnes**

total «autres» : **2225,96 tonnes**

dont : 8,93 tonnes de capsules Nespresso ; 80,17 tonnes de DMS ; 9,06 tonnes de batteries ; 114,2 tonnes d'huile ; 1,84 tonnes de cartouches d'encre ; 2,35 tonnes de radios médicales ; 9,40 tonnes de Tout Venant Réemployable

## Lexique

**REP** : Responsabilité Élargie des Producteurs

**DDS** : Déchets Diffus Spécifiques  
voir page 22

**DEA** : Déchets d'Éléments d'Ameublement  
**DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

## QUE RETENIR POUR 2015 ?

Après deux années de hausse sensible en 2013 et 2014, le total des apports en déchèteries a légèrement diminué en 2015.

C'est sur les gravats que la baisse est la plus sensible, avec près de 6% de tonnages en moins qu'en 2014. On note également un léger recul (-2%) des déchets verts, qui sont dépendants des conditions climatiques.

Decoset s'est fixé pour objectif de limiter toujours plus la part de déchets envoyés en centre d'enfouissement et non valorisés. Aujourd'hui, seuls les encombrants non incinérables sont envoyés en centres de stockage. Grâce au tri effectué sur les déchèteries et au broyage réalisé par Véolia, la quantité de tout venant broyé envoyé en incinération a continué d'augmenter en 2015.

Les efforts conjoints du prestataire Véolia et du syndicat sur la sécurisation du gisement commencent à porter leurs fruits, puisqu'on



constate une hausse de près de 12 % des DEEE envoyés dans la filière REP dédiée. Cependant, la sécurité des personnes et des biens est un chantier ouvert, et devra encore faire l'objet d'actions concrètes et volontaristes.

Le Relais a récolté 1989 tonnes de TLC (Textiles, Linges, Chaussures) sur le périmètre de Decoset en 2015, dont 86 tonnes dans les déchèteries gérées par le syndicat.



## DEUX NOUVEAUX PROJETS

### Plaisance-du-Touch.

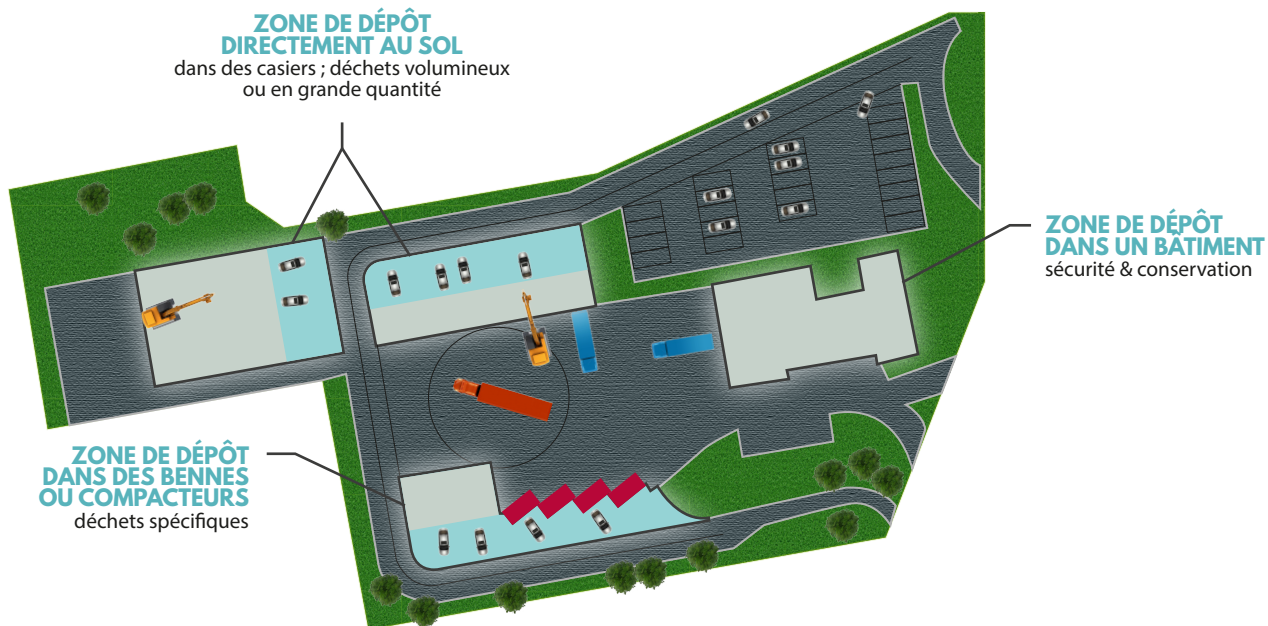
La déchèterie de Colomiers accueille jusqu'à 200 000 usagers chaque année, sur un terrain d'à peine 2500m<sup>2</sup>. Les élus de Decoset ont décidé de construire un nouvel équipement, situé sur un terrain juste à côté de l'actuelle déchèterie, sur la commune de Plaisance-du-Touch. En 2015, les dossiers de permis de construire et le dossier de demande d'autorisation d'exploiter ont été déposés respectivement en Mairie et à la Préfecture de la Haute-Garonne.

Le permis de construire a été obtenu et le DDAE est en cours. L'année 2016 sera utilisée pour le



déroulement de l'enquête et une fois obtenues les autorisations nécessaires, les travaux débiteront pour une période d'environ 1 an.

## QUEL CONCEPT ?



### Montgiscard

En 2015, obtention de l'autorisation d'exploiter et du permis de construire. Début des travaux Juillet 2016 pour une durée de un an.



## apport volontaire



La «collecte sélective par apport volontaire» concerne le verre, les corps creux (flacons en plastique, canettes et boîtes de conserve) et les corps plats (papier et carton). L'utilisateur ne dispose pas de contenant qui lui soit affecté et doit se rendre à un point de collecte. Les EPCI membres achètent eux-mêmes les nouveaux dispositifs, et en assurent la gestion. Decoset assure l'achat et le remplacement des conteneurs situés dans les déchèteries. L'entreprise Carcano est titulaire des deux lots du marché de vidage de conteneurs d'apport volontaire et de transport des produits collectés vers les exutoires (centre de tri de Bessières et verrerie ouvrière d'Albi). Tous les EPCI sont équipés de colonnes d'apport volontaire pour le verre. Le nombre de ces dispositifs augmente régulièrement.



**1347**  
points d'apport  
volontaire.

**970**  
verre

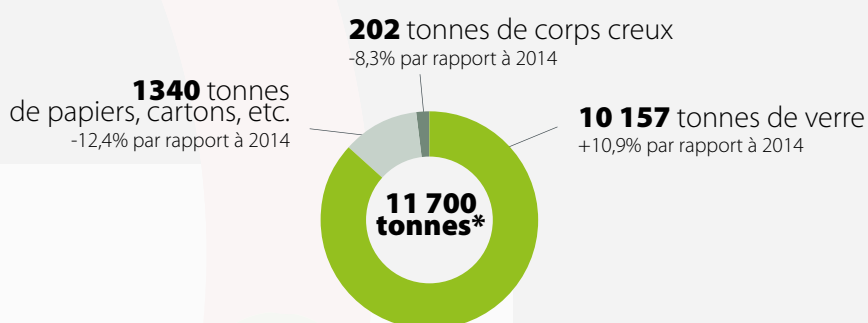
**203**  
papier

**174**  
creux



**26,75 kg**  
par an et  
par habitant

### GISEMENT D'EMBALLAGES COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE



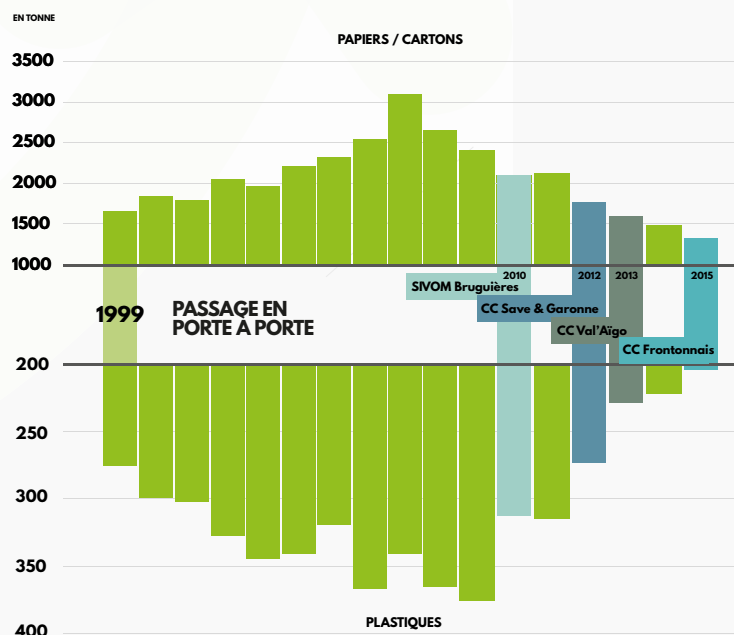
\* en 2015, soit +7,2% par rapport à 2014.

mémo

## ÉVOLUTION DES MODES DE COLLECTE

Avec la mise en place progressive des collectes sélectives en porte à porte le nombre de colonnes d'apport volontaire est en constante diminution depuis 2009.

En 2015, ce sont 19 000 habitants supplémentaires du territoire de la CC du Frontonnais qui ont été desservis par une collecte sélective en porte à porte et les points d'apports volontaires, sauf pour le verre, ont été supprimés.





## 4 centres de transfert



© Delphine Roux

Les objectifs de ces quatre centres de transfert sont identiques : leur fonctionnement vise à optimiser, et donc réduire au maximum, le trafic (encombrement et pollution) et les coûts générés par le transport.

Les 3 centres les plus récents, à savoir ceux de L'Union, Grenade et Belberaud, disposent d'un quai surélevé. Le déchargement des bennes de collecte dans de gros-porteurs se fait donc directement. Celui de Colomiers, de plus grande capacité, est équipé de 2 fosses, dans lesquelles les bennes de collecte viennent déverser leur chargement.

### Belberaud



**27 626 t en 2015**

#### Apports Decoset :

OM : 14 018 t  
Encombrants : 293 t  
CS : 3 697 t

#### Apports extérieurs :

DIB : 1 320 t  
OM : 5882,4 t  
CS : 519 t  
DV : 1 898 t



mise en service :  
**2010**

### L'Union



**45 806 t en 2015**

#### Apports Decoset :

OM : 34 725 t  
Encombrants : 2 298 t  
CS : 6 457 t

#### Apports extérieurs :

DIB : 2 321 t  
encombrants : 5 t



mise en service :  
**2001**

### Grenade



**9 659 t en 2015**

#### Apports Decoset :

OM : 8 451 t  
Encombrants : 242 t  
CS : 953 t

#### Apports extérieurs :

DIB : 13 t



mise en service :  
**2003**

### Colomiers



**61 322 t en 2015**

#### Apports Decoset :

OM : 35 420 t  
Encombrants : 1 764 t  
CS : 6 384 t  
DV : 5 394 t

#### Apports extérieurs :

DIB : 2 421 t  
CS : 1 550,78 t  
DV : 8 385,74 t



transfert Decoset :  
**2000**

## Lexique

**OM** : Ordures Ménagère  
**CS** : Collecte Sélective  
**DV** : Déchets Verts

**DIB** : Déchets Industriels Banals  
**DND** : Déchets Non Dangereux

## COLOMIERS : INCENDIE DU CENTRE DE TRANSFERT

Un incendie survenu en 2015 avait détruit partiellement le bâtiment de transfert des déchets collectés sélectivement. Ce bâtiment a été reconstruit et les circulations revues afin d'améliorer la sécurité sur le site.



# 1 plateforme de compostage et des prestataires



Les déchets verts collectés en porte à porte sur le territoire de Decoset sont en partie traités sur la plateforme de compostage de la DSP Econotre, située à Léguevin, et en partie traités par voie de marché public. Le marché de réception et de traitement des déchets verts a débuté en juillet 2013. Les entreprises SITA Sud Ouest et R.O.M sont chacune titulaire de deux lots du marché.



### plateforme de compostage de Léguevin

date mise à disposition de Decoset : **01/99**

capacité autorisée : **30 tonnes/jour**

tonnage traité en 2015 : **8 130 tonnes**

tonnage de compost produit : **3 126 tonnes**

La certification ISO 14001 a été renouvelée en 2015. La fosse septique a été remplacée par une micro-station d'épuration des eaux

### plateforme de compostage ROM à Bruguères

tonnage traité en 2015 pour Decoset : 10 923t

L'ensemble des apports est broyé sur place.

Le compostage a lieu en partie sur la plateforme de ROM et en partie sur des plateformes de SEDE Environnement.



### plateformes de compostage de SITA Sud-Ouest

Tonnage traité en 2015 pour Decoset : 10 283 t

dont 4 393 tonnes à Maumusson (82)

dont 3 236 tonnes à Roquefort-sur-Garonne (31)

dont 3 762 tonnes à Pontacq (64)



**67kg**

par an et  
par habitant



Ajoutés au 52 kg/an apportés en déchèteries, ce sont donc 119 kg/habitant/an qui ont été compostés, contre 126 en 2014. Cela représente une baisse de 5,5%. La quantité de déchets verts par habitant dépend principalement de la météo.

mémo

## CONSEIL PRÉVENTION

Il est possible de réduire sa production de déchets verts en laissant au sol l'herbe tondue, ou en remplaçant les espèces arbustives à croissance rapide par d'autres moins gourmandes en eau et dont la pousse est plus lente.



## 1 centre de tri

Le centre de tri de Bessières a pour objectif de séparer les déchets issus de la collecte sélective en mélange et de l'apport volontaire en différents matériaux respectant les prescriptions techniques minimales des recycleurs. Au 31 décembre 2015, l'effectif du centre de tri se composait de 42 personnes.

Faits notables en 2015 : formations axées sur la sécurité et le management ; réorganisation des postes de travail pilotée par le groupe de travail constitué avec la médecine du travail, la CARSAT et des représentants du personnel pour la prévention des TMS.



ouverture :  
08/01/2001



### recyclage matière

capacité autorisée : **30 000 tonnes/an**

apports Decoset 2015 : **22 061 tonnes (-1.6%)**

**20 518 t**

mélange porte-à-porte

**1 543 t**

apport volontaire

apports hors Decoset

**957,86 t**

détail des matériaux  
expédiés du centre de tri

**1 084 t**  
PET/PVC

**521 t**  
PEHD

**12 673 t**  
papiers

**176 t**  
briques

**3 012 t**  
cartons

**585 t**  
fer

**45 t**  
alu

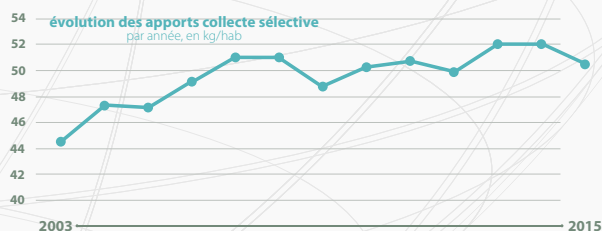
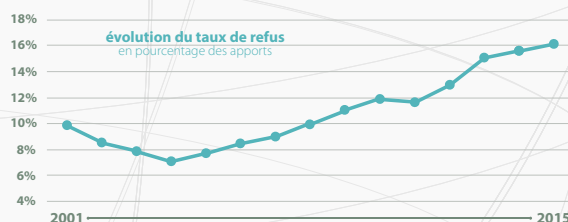
**Refus de tri envoyés à l'incinération : 3 604 t soit 16,2%**

### mémo LA QUALITÉ DU GESTE DE TRI EN BAISSÉ

# 16,2%

La dégradation de la qualité des apports de collectes sélectives se confirme. En effet, le taux de refus atteint 16,2% des apports en 2015 et traduit une baisse de la qualité du tri.

Les actions de sensibilisation et de communication semblent être le meilleur moyen d'agir contre cette constante augmentation.



### CONSÉQUENCE DE L'ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS

Sur 11 années, le recyclage matière en kg/habitant diminue malgré la hausse de la collecte sélective



**47kg/ hab.**  
refus de tri : 7%  
soit 3kg

**44kg**  
recyclés

2004



**50kg/ hab.**  
refus de tri : 16,2%  
soit 8kg

**42kg**  
recyclés

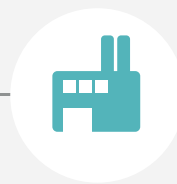
2015

En 2015 se cumulent les effets d'une diminution de la production de déchets recyclables et de l'augmentation continue des refus de tri, de sorte que la quantité de produits valorisés par habitant est en baisse sensible de près de 2KG/an/habitant.

**Exemple de refus :** chaussures, tube d'aspirateur, bâche plastique, pot de peinture, gaine électrique, barquettes plastique, rallonge électrique, bouteilles pleines, couches, vêtements, jouets, pots de fleurs, ...

# 1 CVDU

centre de valorisation des déchets urbains



ouverture **1968**

capacité autorisée  
**330 000 tonnes/an**

<b>Decoset</b> tonnages reçus en 2015	<b>OM : 156 874 t</b>	<b>14 672 t</b> Decoset DSP Decoset marché
<b>hors Decoset</b>	<b>45 634 t</b> OM	<b>42 920 t</b> déchets industriels banals <b>5 076 t</b> DASRI

tonnage traité **264 750 t** à l'UVE | **2 380 t** détournées en CET



Sous-couche routière 40 022 t  
Ferreux 6 147 t | Non ferreux 423 t



Refiom évacué en CET **8 723 t/an**



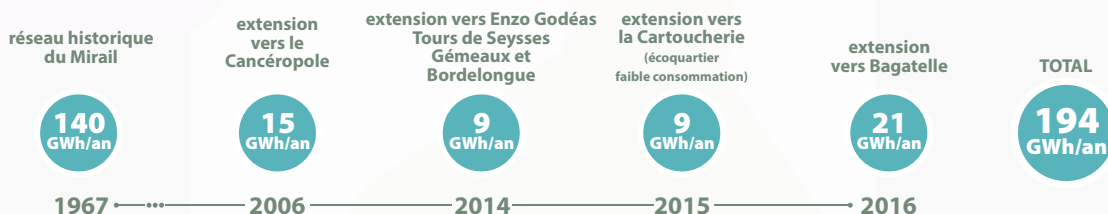
électricité produite **44 791 MWh**  
vendue à EDF **19 056 MWh**

Afin obtenir suffisamment de chaleur pour étendre le réseau et améliorer la performance énergétique du CVDU, Decoset, Toulouse Métropole, la SETMI et Econotre ont signé en décembre 2015 une convention quadripartite qui organise un échange de tonnages saisonnier entre les deux usines de Toulouse et Bessières.

Ce sont jusqu'à 4 000 tonnes qui seront détournées de Bessières vers Toulouse de novembre à mars pour produire plus de chaleur. Un tonnage équivalent sera restitué de Toulouse vers Bessières entre avril et octobre et servira à la production d'électricité.

mémo

## ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE CHALEUR



## EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR PLAINE CAMPUS - 2017

**140 GWh/an**

DONT

**90 GWh/an**

PROVENANT DE L'UIOM

PROJECTION 2017

**284 GWh/an**

PROVENANT DE L'UIOM



setmi = **542 864 MWh** Production d'énergie thermique, dont **181 880 MWh** mis à disposition du délégataire (vapeur CHU et réseau de chaleur urbain)



# 1 unité de valorisation énergétique



capacité autorisée  
**170 000 tonnes/an**

<b>Decoset</b>	<b>110 688 t</b>	<b>4984 t</b>	<b>3604 t</b>
tonnages reçus en 2015	OM	encombrants	refus centre de tri

<b>hors Decoset</b>	<b>44 980 t</b>	<b>12 490 t</b>	<b>144 t</b>
	déchets industriels banals	autres apports extérieurs	refus centre de tri

tonnage traités **169 159 t** à l'UVE | **7 731 t** détournés en CET



ouverture **8 janvier 2001**

## LA COGÉNÉRATION POUR CHAUFFER DES SERRES

En 2014, toutes les études préalables ont été menées, et les équipements permettant la récupération de la chaleur fatale (chaleur disponible après la valorisation électrique) ont été achevés. C'est le principe de la cogénération. L'incinérateur Econotre alimente le réseau de chaleur des serres maraîchères.

En 2015, ce sont 3,5 hectares de serres qui sont sorties de terre. Cela constitue la première étape d'un projet qui à terme comptera 10 ha de serres chauffées, des serres froides, et de la culture bio en plein champ. Un parcours pédagogique et une serre de démonstration compléteront cet ensemble agricole de pointe.

### valorisation mâchefers



Sous-couche routière 35 875 t  
Ferreux 2 603 t | Non ferreux 260 t



Refiom évacué en CET **4101 t/an**



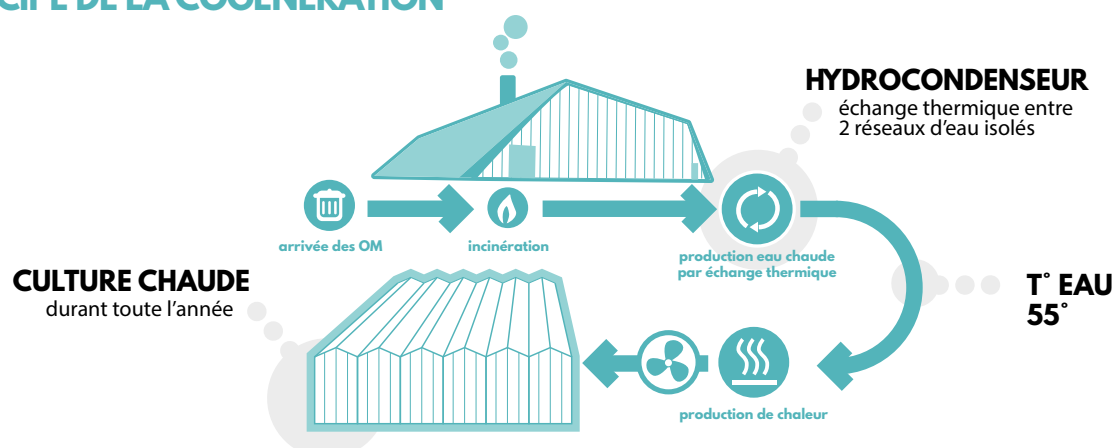
électricité produite  
**104 127 MWh**  
vendue à EDF  
**84 661 MWh**

Chaleur valorisée dans le process : **52 649 779 MWh**



Effectifs : **42 personnes**

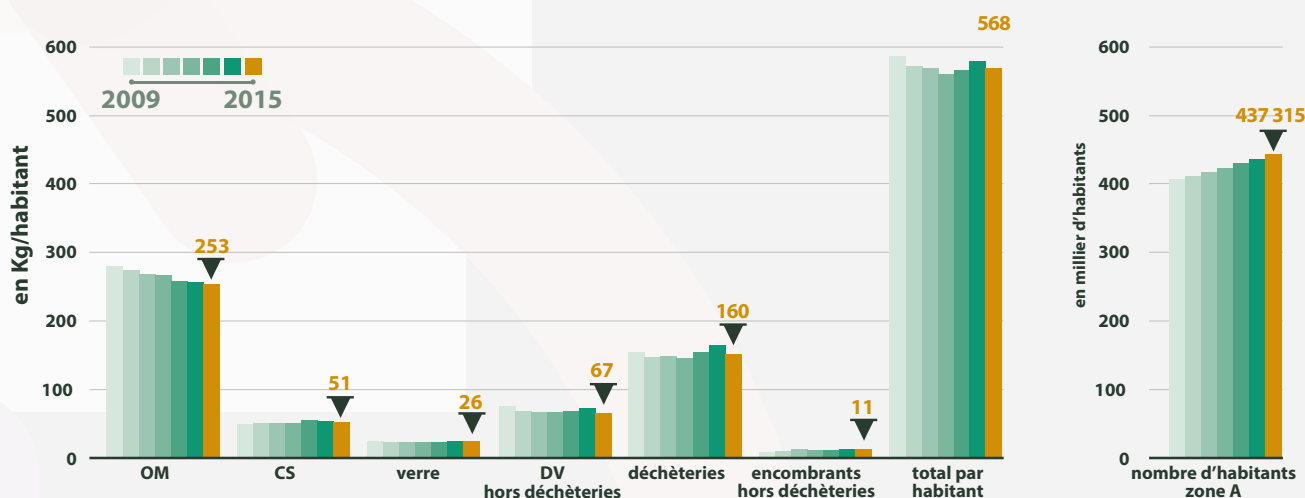
## LE PRINCIPE DE LA COGÉNÉRATION



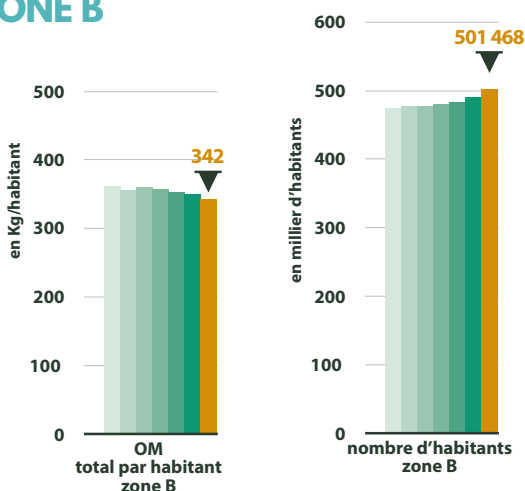
Chaque pied de tomate peut mesurer jusqu'à 15 mètres. L'objectif annuel de production est de parvenir à 64kg par mètre carré. Installation de haute technologie, les serres font l'objet d'un pilotage informatisé des entrants et de la gestion de l'eau. La pollinisation est assurée par des bourdons, et la lutte biologique contre les nuisibles et les maladies est privilégiée.



# bilan gisement zone A



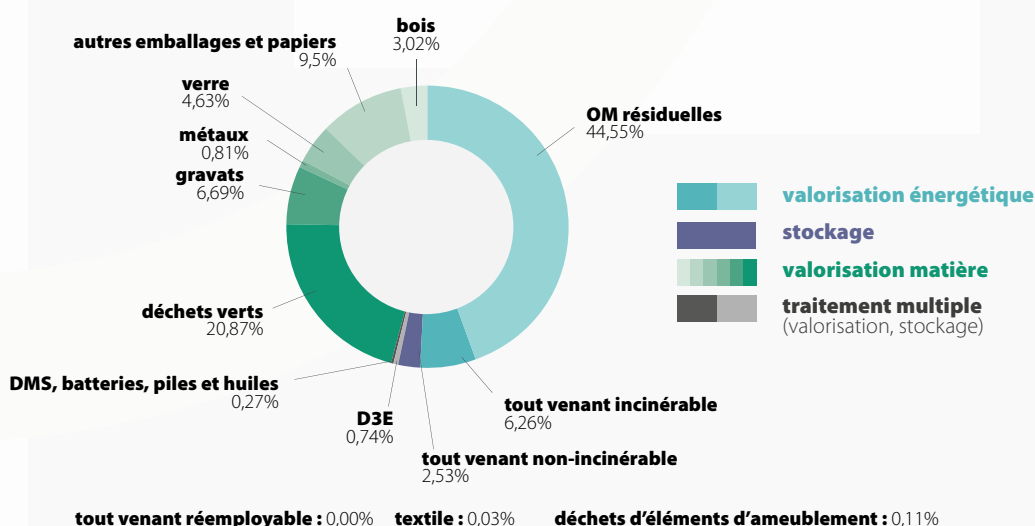
## INFO ZONE B



## DES TONNAGES EN BAISSÉ

**-3,3%** L'analyse du gisement indique, qu'à l'exception du verre et des encombrants, tous les tonnages baissent. Au total, depuis 2009, le tonnage par habitant a baissé de 3,3%. Dans le même temps, la population augmentait de 9,14%, alors que les tonnages n'ont eux augmenté que de 5,51%

## LE GISEMENT PAR NATURE DE DÉCHET mémo





## bilan financier

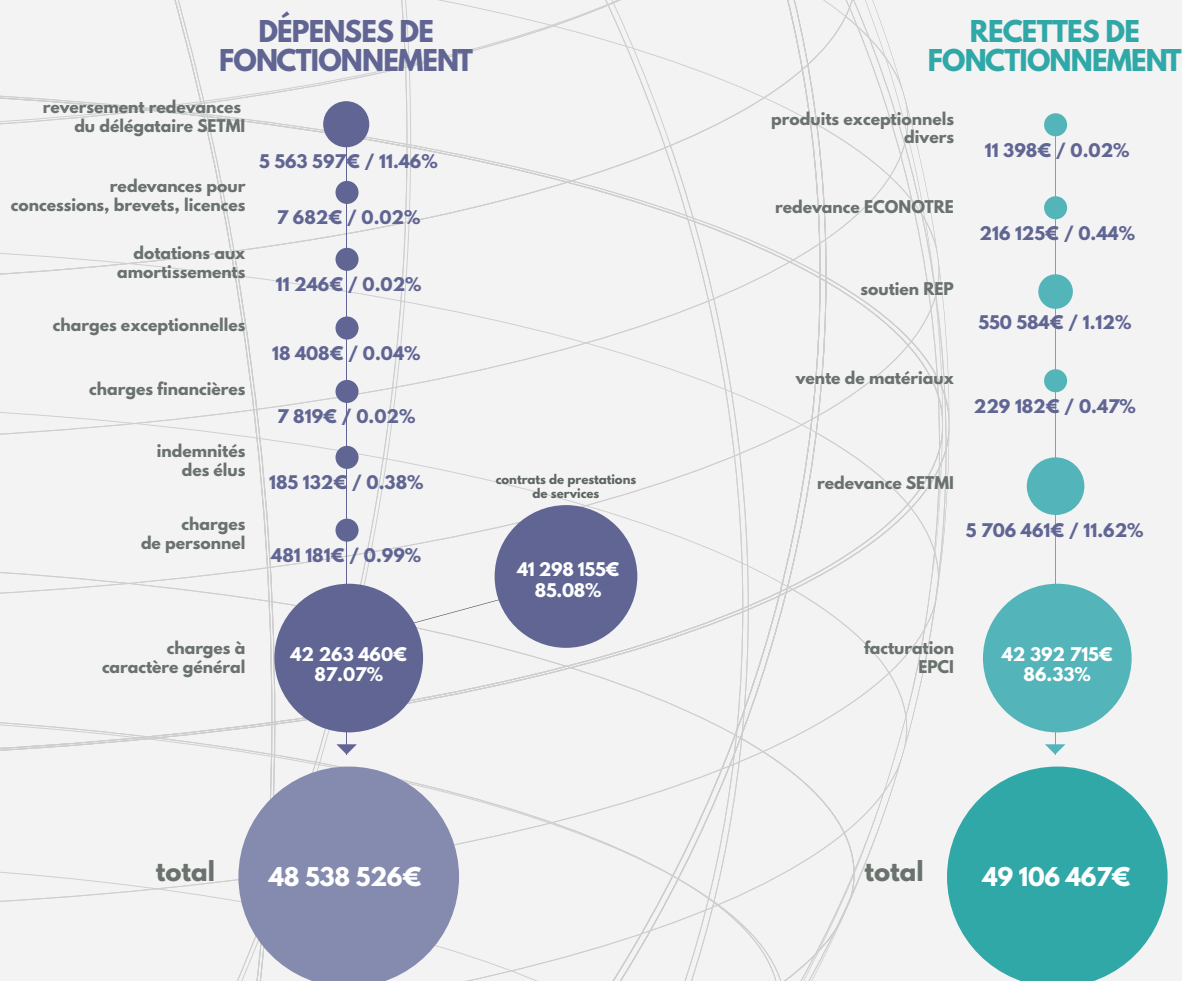
mémo

### RÉSULTATS FINANCIERS 2015

Excédent de la section de fonctionnement : + 567 942 €

Déficit de la section d'investissement : - 184 505,41 €

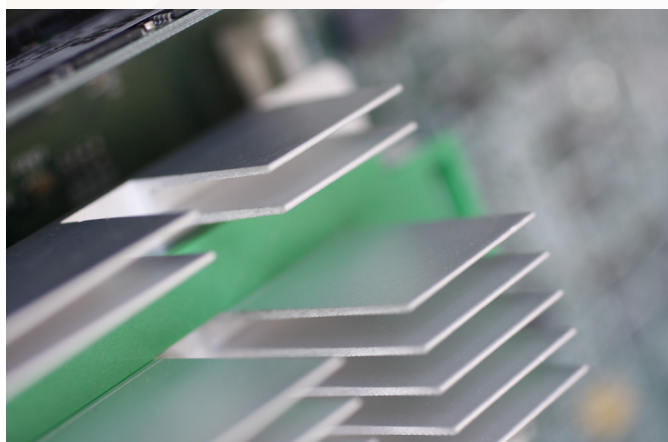
Soit un total excédentaire de + 382 436,60 €, ce qui rééquilibre le déficit connu lors de l'année 2014 pour un montant de - 382 580,71 €.



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

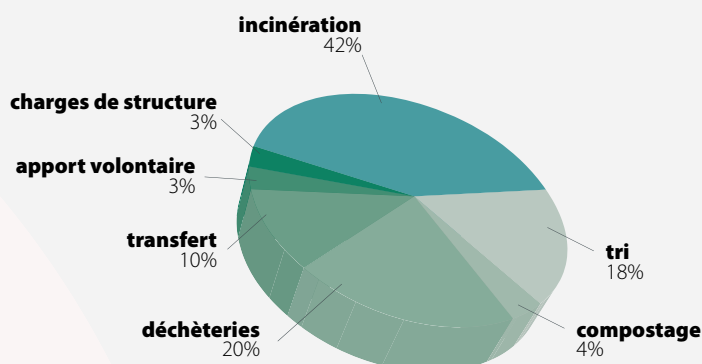
Elles sont constituées principalement des dépenses liées à l'exploitation de la compétence traitement des déchets (plus de 85% du budget). Les autres principaux postes de dépenses sont les suivants : dépenses de personnel, taxes foncières, locations immobilières, études et recherches, cotisations versées à différents organismes (AMORCE, Cercle National du Recyclage,...), et différentes interventions sur des voies et réseaux.

L'excédent réalisé en section de fonctionnement sur cet exercice comptable s'explique principalement par la variation d'indices favorables à Decoset, tels que la chute du cours du pétrole ou une inflation quasi nulle, entraînant dès lors une diminution des révisions d'indices appliqués sur les prix des différents marchés d'exploitation.

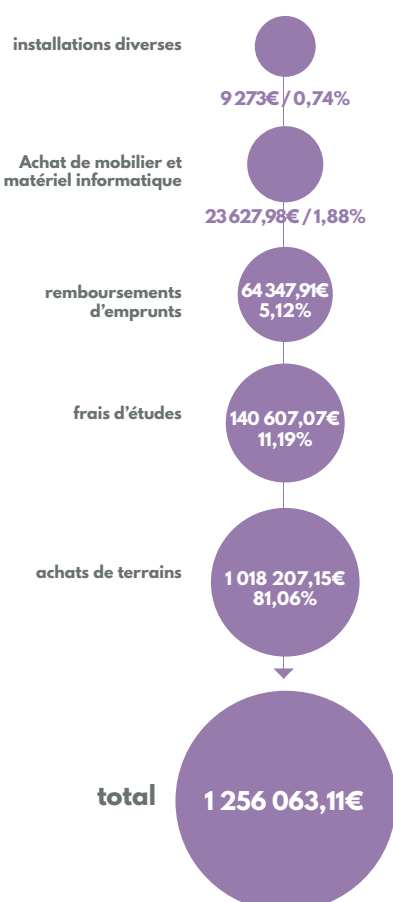


## RÉPARTITION DES COÛTS EN 2015

### ZONE A



## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Les dépenses d'investissement du budget de Decoset se sont montées à 1,26 M€ en 2015. Elles se sont résumées principalement à :

### ZONE A

- Achat de terrains (Belberaud, Fronton, Saint-Alban, Castelmaurou et Cadours)
- Etudes sur les constructions des futures déchèteries à Montgiscard et Plaisance
- Acquisition de mobilier à la suite du déménagement de Decoset dans ses nouveaux locaux à Toulouse
- Achat d'une voiture hybride pour les déplacements quotidiens

### ZONE B

Etudes sur la mise en conformité de la gestion des eaux au CDVU de Toulouse

**L'année 2015 a donc été marquée principalement par la réalisation d'études et l'achat de terrains, avant le commencement de futurs travaux prévus pour 2016.**

Les recettes d'investissement se sont résumées à la mobilisation d'excédents capitalisés pour un montant supérieur à 1,08 M€. A noter qu'aucun emprunt n'a donc été mobilisé en 2015, la structure de la dette du syndicat restant très faible (capacité de désendettement légèrement inférieure à 2 ans).



### montant annuel hors TVA des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

<b>ECONOTRE</b>	délégation de service public • incinération	<b>10 216 273 €</b>
	délégation de service public • tri	<b>4 850 542 €</b>
	délégation de service public • transfert	<b>2 844 536 €</b>
	délégation de service public • compostage	<b>343 188 €</b>
	délégation de service public • encombrants	<b>174 960 €</b>
	délégation de service public • impôts et taxes	<b>637 423 €</b>
<b>SETMI</b>	délégation de service public • incinération	<b>13 861 680 €</b>
<b>VEOLIA</b>	marché de prestations de service • incinération	<b>1 385 141 €</b>
	marché de prestations de service • déchèteries	<b>5 600 585 €</b>
<b>ROM</b>	marché des prestations de service • déchets verts	<b>339 932 €</b>
<b>SITA/ TERRALYS</b>	marché de prestations de service • déchets verts	<b>368 931 €</b>
<b>CARCANO</b>	marché de prestations de service • apport volontaire	<b>674 963 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>41 298 155 €</b>

### montant détaillé des recettes HT perçues au titre de la valorisation

<b>OCAD3E<sup>1</sup></b>	<b>123 700 €</b>
<b>ECO DDS<sup>2</sup></b>	<b>10 556 €</b>
<b>ECOMOBILIER<sup>3</sup></b>	<b>251 470 €</b>
<b>VEOLIA</b>	<b>212 339 €</b>

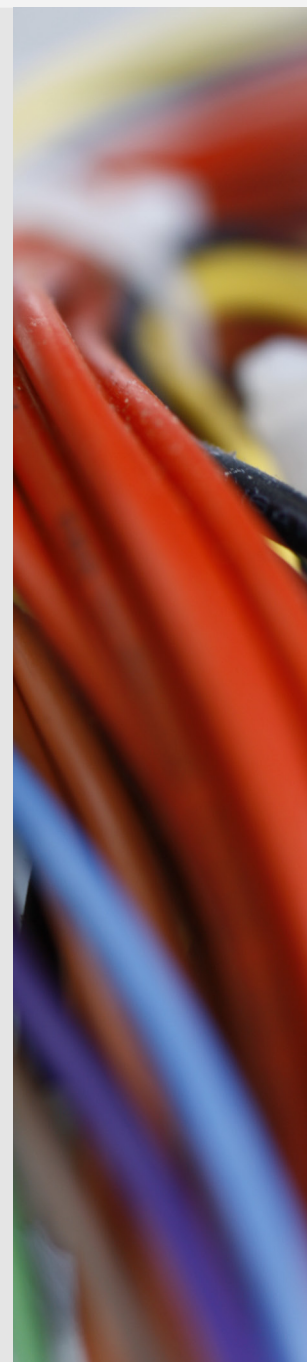
### montant détaillé des recettes HT perçues au titre de l'utilisation des installations

<b>redevance d'occupation du Domaine (SETMI)</b>	<b>4 954 560 €</b>
<b>redevance d'utilisation du vide de four (SETMI)</b>	<b>605 907 €</b>
<b>centres de transfert</b>	<b>67 310 €</b>
<b>centre de tri</b>	<b>137 371 €</b>

<sup>1</sup>déchets d'équipements électriques et électroniques

<sup>2</sup>déchets diffus spécifiques

<sup>3</sup>éléments d'ameublement



## informations complémentaires



### VISITER UN INCINERATEUR

#### Econotre

Cette Unité de Valorisation Énergétique (UVE) se situe à Bessières, dans le nord du département. Elle accueille chaque année de nombreux visiteurs, que ce soient des élèves de niveaux élémentaire, des collégiens, mais également des étudiants ou des adultes.

De nombreuses questions sont posées, mais une interrogation centrale est le fil conducteur de la découverte de cette UVE : quelle est la seconde vie des déchets ?

Ces visites guidées sont gratuites, et vous permettront de découvrir les entrailles de l'usine, de l'arrivée des camions remplis de déchets jusqu'à l'incinération en passant par le contrôle de l'eau ou des fumées rejetées. Ces visites évoquent également le centre de tri, où tous les gisements sont aiguillés vers la chaîne de valorisation correspondante.



Econotre  
**1555 visiteurs en 2015**  
*809 visiteurs en 2014*

dont 1191 élèves (élémentaire, collège et lycée).  
Visites gratuites toute l'année, les mardis, jeudis et vendredis.

**info et résa** : [isabelle.bonlarron@novergie.fr](mailto:isabelle.bonlarron@novergie.fr)  
ou 05 34 26 03 06



Setmi  
**1390 visiteurs en 2015**  
*1199 visiteurs en 2014*

Visites gratuites toute l'année, du lundi au vendredi, sur réservation.

**info et résa** : [www.manatour.fr](http://www.manatour.fr)  
ou 05 34 39 42 02

#### SETMI

La Société d'Exploitation Thermique du Mitrail (SETMI) a ouvert ses portes en 1968. Elle traite majoritairement tous les apports provenant de la Métropole Toulousaine. Ce Centre de Valorisation des Déchets Urbains (CVDU) propose des temps de découverte.

Le public a accès à une salle pédagogique, où une animation permet de découvrir le processus industriel. Puis un cheminement vitré, avec un point de vue impressionnant sur Toulouse, sur les installations et sur le pôle de traitement des mâchefers, permettra aux visiteurs de mesurer ce que représente la question des déchets à l'échelle d'une métropole.



### VISITER D'AUTRES SITES

Si vous souhaitez découvrir d'autres installations, telles que la plateforme de compostage ou des déchèteries, contactez Decoset.



## lexique

### **DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement**

En 2013, environ 55 % des déchets d'ameublement en France étaient mis en décharge sans être valorisés. La filière permet de prévenir la production de déchets et d'améliorer leur traitement par le développement de la réutilisation (via les acteurs de l'économie sociale et solidaire) et du recyclage.



### **EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.**

Généralement cet acronyme désigne les communautés de communes



### **SITROM : Syndicat Intercommunal de Traitement et de Ramassage des Ordures Ménagères** **SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple**

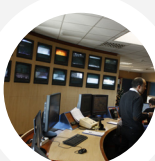
Il s'agit des syndicats qui gèrent une partie de la collecte des déchets de la zone A



### **DDS : Déchets Diffus Spécifiques Ménagers**

Il s'agit des produits chimiques utilisés par les particuliers, et qui présentent un risque important de pollution s'il ne sont pas traités correctement. Ils relèvent de la filière EcoDDS. Quelques exemples : colles, peintures, insecticides, solvants.

### **DMS : Déchets Ménagers Spéciaux**



### **OM : Ordures Ménagères**

### **CS : Collecte Sélective**

### **DV : Déchets Verts**



### **TVNI : Tout-Venant Non Incinérable**

Ce sont les déchets acceptés en déchèterie, et qui sont soit trop volumineux pour entrer dans les incinérateurs (ex. : matelas, moquette, etc.), soit non inflammables (ex. : vitres, plâtres, laine de roche, etc.).



### **REP : Responsabilité Élargie du Producteur**

Cette notion désigne une démarche qui restaure la responsabilité du producteur de produits manufacturés en ce qui concerne la gestion des déchets finaux par les produits qu'il a fabriqués ou mis sur le marché. [...]



### **DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques**

### **DND : Déchets Non Dangereux**

### **DIB : Déchets Industriels Banals**



### **UVE : Unité de Valorisation Énergétique.**

Usine d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur, et répondant à un critère de performance énergétique fixé par l'État.

### **CVDU : Centre de Valorisation des Déchets Urbains.**

Usine d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur, mais ne répondant pas à un critère de performance.

### **DSP : Délégation de Service Public**

Par contrat, une collectivité délègue une mission de service public, dont elle a la responsabilité, à un prestataire privé.

### **SETMI : Société d'Exploitation Thermique du Mitrail**

située 10 chemin de Perpignan à Toulouse.

### **REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères**

Une fois traitées, les fumées issues de l'incinération des OM produisent des résidus (cendres, gâteau issus de la filtration des eaux, et résidus de neutralisation des fumées). Ils sont alors solidifiés, puis envoyés dans un centre de stockage.

### **TVI : Tout-Venant Incinérable**

En 2014, Veolia s'est équipé d'un broyeur, permettant ainsi de pouvoir basculer une partie du TVNI collecté en déchèterie en TVI. C'est la raison pour laquelle on retrouve une augmentation très nette du gisement TVI en 2014 (voir graphique page 8).

[...] Le producteur est responsabilisé car il supporte tout ou partie des coûts liés à l'élimination des déchets finaux. C'est le principe de l'éco-participation, appliqué aux fabricants et aux distributeurs de produits.

### **CET : Centre d'Enfouissement Technique**

Installations où sont enfouis les déchets non valorisables.

## partenaires



## EPCI membres de Decoset

## Toulouse Métropole

[www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr)

## communauté d'agglomération du Sicoval

[www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr)

## communauté de communes du Canton de Cadours

[www.cadours.com](http://www.cadours.com)

## communauté de communes des Coteaux du Girou

[www.cc-coteaux-du-girou.fr](http://www.cc-coteaux-du-girou.fr)

## communauté de communes du Frontonnais

[www.cc-dufrontonnais.fr](http://www.cc-dufrontonnais.fr)

## communauté de communes de la Save au Touch

[www.plaisancedutouch.fr](http://www.plaisancedutouch.fr) rubrique CCST

## communauté de communes Save et Garonne

[www.cc-saveetgaronne.fr](http://www.cc-saveetgaronne.fr)

## communauté de communes Val'Aigo

[www.valaigo.fr](http://www.valaigo.fr)

## SITROM des cantons centre et nord de Toulouse

## SVOM du Girou

[www.sivom-girou.fr](http://www.sivom-girou.fr) (dissolution au 31/12/2015)

## Prestataires

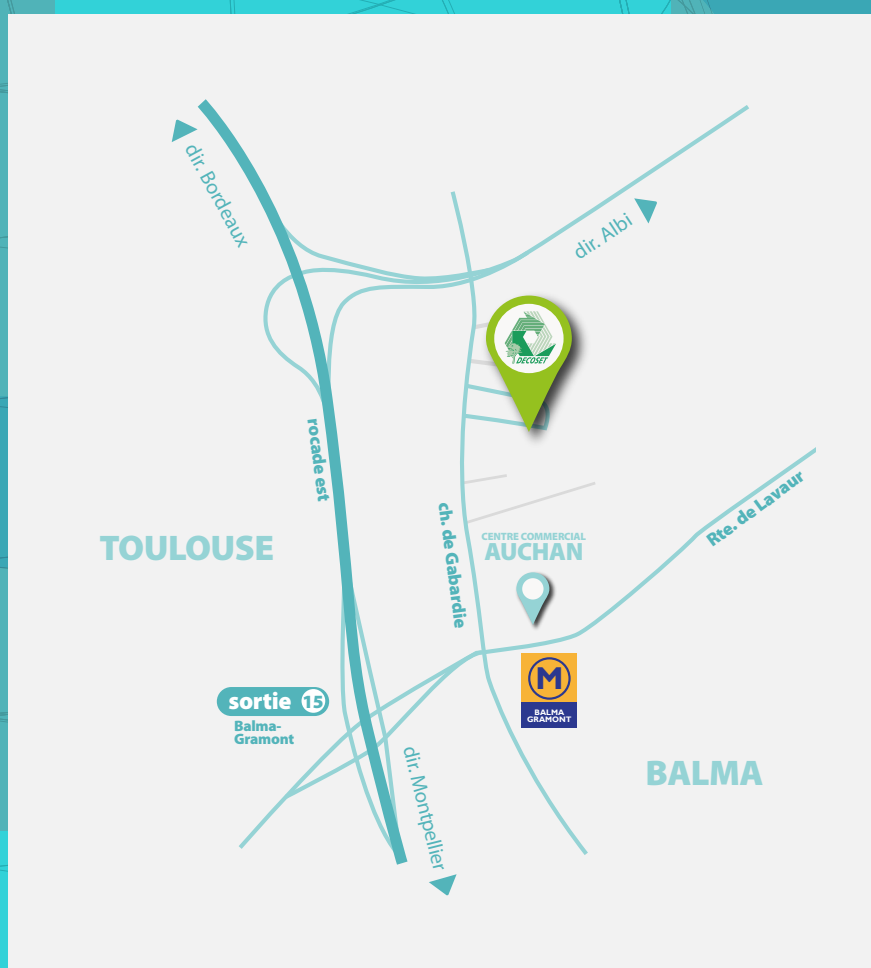
- **Ets Carcano**
- **Econotre**  
[www.econotre.fr](http://www.econotre.fr)
- **Paprec**  
[www.paprec.com](http://www.paprec.com)
- **ROM**
- **Setmi**  
[www.uve-setmi.info](http://www.uve-setmi.info)
- **Suez**  
[www.suez-environnement.fr](http://www.suez-environnement.fr)
- **Veolia propreté**  
[www.veolia.com](http://www.veolia.com)

## Filière REP

- **Screlec**  
[www.screlec.fr](http://www.screlec.fr)
- **Corepile**  
[www.corepile.fr](http://www.corepile.fr) (en 2015)
- **EcoDDS**  
[www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)
- **EcoEmballages**  
[www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr)
- **Ecofolio**  
[www.ecofolio.fr](http://www.ecofolio.fr)
- **Eco-mobilier**  
[www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr)
- **Eco-TLC**  
[www.ecotlc.fr](http://www.ecotlc.fr)
- **Ecologic**  
[www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)
- **OCAD3E**  
[www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)
- **Recylum**  
[www.recylum.com](http://www.recylum.com)

## Institutions

- **ADEME** [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- **AMORCE** [www.amorce.asso.fr](http://www.amorce.asso.fr)
- **Cercle National du Recyclage**  
[www.cercle-recyclage.asso.fr](http://www.cercle-recyclage.asso.fr)
- **Chambre d'agriculture 31**  
[www.haute-garonne.chambagri.fr](http://www.haute-garonne.chambagri.fr)
- **Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse**  
[www.toulouse.cci.fr](http://www.toulouse.cci.fr)
- **Chambre des métiers et de l'artisanat 31**  
[www.cm-toulouse.fr](http://www.cm-toulouse.fr)
- **Conseil Départemental 31** [www.haute-garonne.fr](http://www.haute-garonne.fr)
- **Inspection des installations classées**  
[www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr](http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr)
- **Legifrance** [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
- **ORAMIP** [www.oramip.atmo-midipyrenees.org](http://www.oramip.atmo-midipyrenees.org)
- **ORDIMIP** [www.ordimip.com](http://www.ordimip.com)
- **Préfecture de Midi-Pyrénées** [www.midi-pyrenees.gouv.fr](http://www.midi-pyrenees.gouv.fr)
- **Région Midi Pyrénées** [www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr) + [www.lrmp.fr](http://www.lrmp.fr)
- **Syndicat Mixte pour la protection de l'environnement**  
[www.environnement-haute-garonne.fr](http://www.environnement-haute-garonne.fr)



## Decoset

4 rue Théron de Montaugé, 31200 Toulouse  
tél. : 05 62 89 03 41 • fax : 05 62 89 03 40  
@ : [contact@decoset.fr](mailto:contact@decoset.fr)